

SAINT-GERMAIN-DE-MODÉON

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2020

Présents : BRET Sandrine ; COLIN Laurence ; FORESTIER Florence ; AUBLET Daniel ; COURTHIAL Emmanuel ; PERROT Damien ; JEGOU Jean-Luc ; LOISIER Valéry

Absents excusés : CAUCHOIS Maud (pouvoir à JEGOU Jean-Luc) ; DELANDRE Eva (Pouvoir à AUBLET Daniel) ; MIKOLAJCZYK Edmond

Absents : Néant

Secrétaire de séance : COURTHIAL Emmanuel

COMPTE ADMINISTRATIFS 2019

Le conseil municipal procède au vote des comptes administratifs. Comme le prévoit la réglementation, le maire quitte la salle et n'y participe pas. Les membres du conseil municipal participant au vote approuvent à l'unanimité les comptes administratifs 2019 dont voici les chiffres clés :

Fonctionnement

Résultat fin 2018 : 134 079,74 €

Part affectée à l'investissement : 14 530,47€

Résultat de l'exercice 2019 : -4 177,30€

Résultat de clôture 2019: 115 371,97€

Investissement

Résultat fin 2018: - 13 649,47€

Résultat de l'exercice 2019: 9 752,69€

Résultat de clôture 2019 : - 3896,78€

Résultat global de clôture 2019 : 111 475,19€

COMPTE DE GESTION 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les comptes de gestion 2019 établis par la trésorerie dont les montants correspondent aux comptes administratifs de la commune.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le conseil municipal vote le budget primitif 2020 avec affectation des résultats 2019 (excédent global de clôture de 111 475,19€ reporté intégralement à la section de fonctionnement).

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 132 964 €

Recettes : 232 788 €

Adopté à l'unanimité

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 9 182 €

Recettes : 9 182 €

Adopté à l'unanimité

ÉTAT SPÉCIAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE LA SECTION

En l'absence de constitution de commission syndicale de section dans le cadre de la gestion des 169 hectares de la forêt de Saint-Germain-de-Modéon, le conseil municipal, au vu des débats des dernières années mettant en avant un éventuel transfert de la gestion forestière à l'État et à l'ONF

qui amputerait ainsi irrémédiablement le patrimoine forestier des communes, décide à l'unanimité des membres présents d'affirmer le caractère de biens de section des forêts de Saint-Germain-de-Modéon, en annexant au budget 2020 de la commune, comme la réglementation l'y autorise, un état spécial détaillé des dépenses et recettes de la section des bois de Saint-Germain-de-Modéon.

PROPOSITION D'UNE LISTE DE CONTRIBUABLES DE LA COMMUNE À L'ADMINISTRATION DES FINANCES EN VUE DE LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C.C.I.D)

Le conseil municipal valide à l'unanimité la liste de contribuables proposée par le maire en vue de la désignation par l'administration des impôts des membres titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D).

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS)

Le maire informe le conseil municipal du transfert à la Communauté de communes de Saulieu de la compétence GEMAPI.

Les délégués au GEMAPI seront donc désignés par le conseil communautaire.

ORGANISATION DES LECTURES EN PLEIN AIR DU MOIS D'AOÛT DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser le maire à prendre toutes décisions nécessaires à l'organisation et au bon déroulement des huit soirées de lecture en plein air du 6 au 16 août 2020.

MISE EN PLACE D'UN PANNEAU DE LIMITATION DU TONNAGE À 12 TONNES (SAUF RIVERAINS ET SERVICES PUBLICS) AU CARREFOUR DE LA RUE DE LA PRAIRIE ET DE LA VOIE DÉPARTEMENTALE LA ROCHE-SAINT-AGNAN

Le conseil municipal décide à l'unanimité de déplacer le panneau de limitation du tonnage à 12 tonnes situé actuellement à proximité du carrefour de la rue du Grand Buisson et de la rue de la Prairie.

Ce panneau sera installé à l'embranchement de la rue de la Prairie et de la route départementale La Roche-St-Agnan afin d'éviter que les poids lourds de fort tonnage ne s'engagent dans la traversée du hameau de Champ au Beau.

EXISTENCE D'EXTINCTEURS DANS CHAQUE HAMEAU EN UN LIEU ACCESSIBLE À TOUTE HEURE EN CAS D'URGENCE

Le maire rappelle que des extincteurs sont disponibles à la mairie (1 extincteur) et à la salle (2 extincteurs) mais aussi à toute heure, en cas d'urgence, dans chacun des hameaux de la commune :

- *Saint Germain Bas : CHOQUET P (entrée de la grange côté gauche en accédant à la ferme)*
- *Saint Germain Haut : ROUSSELET V (abri de jardin derrière la maison)*
- *Le Frêne : GUERMONPREZ A (grange ouverte proche de la petite serre)*
- *Champ au Beau : COSTA G (sous la soupenne)*
- *Romanet : CANZIAN R (ancien poulailler)*
- *L'Hâte : ROBART J (grange)*

ERREUR DANS LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET - (Merci de bien vouloir nous en excuser).

Au niveau du paragraphe « BOIS COMMUNAUX », les affouages 2021 correspondent à l'hiver 2020/2021 et non l'hiver 2021/2022. L'extrait corrigé correspond donc à :

- « de reporter, suite au retard pris durant la crise sanitaire, la nouvelle campagne d'affouages initialement prévue à l'hiver 2020/2021 à l'année 2024 ».